

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



## 51ème Rallye Régional du Pays de Caux - Ville de Lillebonne-Vallée de Seine 23 et 24 mars 2024

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : A l'obtention du Visa

Ouverture des engagements : A l'obtention du Visa

Clôture des engagements : 11 mars 2024

Parution du carnet d'itinéraire : 23 mars 2024 au bar le Kam & Léon 67rue le République sortie

Assistance de 9h à 16h

Date et heures des reconnaissances : 23 mars 2024 de 9h à 18h

Vérifications administratives le 23 mars 2024 à la Salle des Fêtes des Aulnes Impasse des Aulnes (direction la Presqu'île piscine) à Lillebonne de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Vérifications techniques le 23 mars 2024 rue Piétonne à Lillebonne de 9h15 à 12h15 et de 13h45 à 18h45

Heure de mise en place du parc de départ à partir de 9h30 à la salle Des Fêtes des Aulnes impasse des Aulnes à Lillebonne

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 23 mars 2024 à 17h30 à la Salle des Aulnes à Lillebonne

Publication des équipages admis au départ le 23 mars 2024 à 19h30

Publication des heures et ordres de départ le 23 mars 2024 à 19h30

Briefing des pilotes : écrit et remis aux vérifications administratives

Parc fermé Parc des Aulnes à Lillebonne le 23 mars 2024.

Parc de regroupement et parc fermé Place Coubertin à Lillebonne le 24 mars 2024

Publication des résultats partiels le 24 mars 2024

Arrivée à : Lillebonne Place de Coubertin

Vérification finale le 24 mars 2024 à Garage RS Auto 76 à 23 ter Rue Thiers à Lillebonne

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats finaux le 24 mars 2024

Remise des prix le 24 mars 2024 Podium Arrivée place de Coubertin à Lillebonne 30 minutes après la publication des résultats.

-Site internet de l'épreuve

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Normandie organise le 23 et 24 mars 2024 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 29/12/2023 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 40 en date du 29/12/2023.

### **Comité d'Organisation**

Président : Olivier Mallard n° 19220

Trésorier : Xavier Carel n° 13375

Membres : Tous les sociétaires Rallye'n Caux

Secrétariat du Rallye, Adresse : 65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Téléphone : 06 14 96 36 84

Permanence du Rallye : Salle des Fêtes des Aulnes impasse des Aulnes à Lillebonne

Lieu, date, horaire : le 23 mars de 8h à 20h et le 24 mars de 8h à 19h

Téléphone : 02 35 39 01 27 PC Course

### **Organisateur technique**

---

Nom : Rallye'n Caux

Adresse : 65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Françoise Mawdsley Licence n°1653
Commissaires Sportifs	Mr François Jardin Licence n°20414 Mr Claude Christel Licence n°9667
Directeur de Course	Mr Erwin Mawdsley Licence n°228740
Directeur de Course Adjoint	Mme Anouk Mawdsley Licence n°1652
Directeurs de Course Adjoints PC délégués aux ES	Mr Joachim Mawdsley Licence n° 15063 Mme Annick Larue Licence n°1909
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Sébastien Deuil Licence n°113016 Mr Lucien Varangle Licence n° 36384 Mr Jean-Denis Josse Licence n° 34725 Mr Claude Roj Licence n° 142485
Véhicule Autorité et responsable sécurité	Mr Guillaume Legrand Licence n° 220796
Véhicule Tricolore	Mr Michel Carteron Licence n° 8442
Commissaire Technique responsable	Mr Jacques Salenne Licence n°18219

Commissaires Techniques adjoints	M. .... Licence n° _____ M. .... Licence n° _____ M. .... Licence n° _____
Médecin chef	Mr Hervé Gallois Licence n°332301
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Myriam Mawdsley Licence n°11115 Mme Claire Lebrun Licence n°34860
Juges de Faits Chargé des relations avec la presse Responsable Publicités	Tous les officiels du règlement particulier Mr Patrice Friboulet n°31834 Mr Xavier Carel Licence n°13375
Chronométreurs	Mme Jennifer Lachèvre Licence n°194351 Mr Couesdon Sylvain licence n°123698 Mr Arnaud Lebaillif Licence n°3346 Mr Dominique Rivière Licence n°257520
Classement	Mr Voisin Raphael Rally GT Licence n°211834
Speaker	Mr Guy Vallot Licence n°40101 Mr Laurent Hauguel

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 51<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Caux Ville de Lillebonne vallée de Seine compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 Coeff 2
- Le Championnat des Rallyes régionaux de la Ligue de Normandie 2024
- Le Championnat ASA Normandie 2024

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement, la liste des engagés sera mise à jour sur le site internet de l'épreuve.

Les horaires des vérifications techniques seront publiés sur le site officiel du Rallye.

[www.axions-sport.org](http://www.axions-sport.org)

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 51<sup>ème</sup> rallye du Pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 11 mars 2024.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum et 50 voitures minimum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €
- Equipages totalement féminins : 160 euros avec la publicité ou 320 euros sans la publicité

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

*4.1. Voitures autorisées.*

*Toutes les voitures modernes conformes au règlement standard des Rallyes Régionaux.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée ZA du Mesnil et rue de la République jusqu'au carrefour avant le café le Kam & Léon à Lillebonne accessible à partir 7h samedi 23 mars 2024.

**Prière de ne pas laisser sur place vos sacs poubelle et de ne pas rouler dans les pelouses sur la ZA.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier aux vérifications administratives.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 51<sup>ème</sup> Rallye du pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine représente un parcours de 115.20 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 Kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 et 3 : 11.2 Kms.

ES 2 et 4 : 8.8 Kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Un parc Plateaux non gardé est prévu sur la Zone du Manoir à Lillebonne.

**Les Plateaux sont interdits dans le parc Assistance.**

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le 23 mars 2024 de 9h à 18h.

Des contrôles seront organisés.

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

Les coupes sont cumulables : scratch et classe.

La remise des prix se déroulera le 24 mars 2024, 30 minutes après la publication des résultats définitifs.

#### Classement général :

- 1<sup>er</sup> 320 €
- 2<sup>ème</sup> 270 €
- 3<sup>ème</sup> 220 €
- 4<sup>ème</sup> 170 €
- 5<sup>ème</sup> 120 €
- 

#### Classement totalement féminin

- 1<sup>ère</sup> 160 € si 3 partantes, 50% si moins de 3

#### Classement par classe :

- 1<sup>er</sup> de 1 à 5 partants 320 €
- 2<sup>ème</sup> de 6 à 9 partants 160 €
- 3<sup>ème</sup> de 10 à 14 partants 80 €
- 4<sup>ème</sup> de 15 et + 60 €

Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50% des prix seront distribués

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- R1A - R1B

- R2B et R2C
- R3C R3T et R3D

Si le nombre de concurrents participants au rallye était inférieur à 100 ;  
Le montant des prix serait modifié en proportion du nombre de partants.

(Sauf classement général)

Ex : 90 partants = 90 % des prix seront distribués

Ex : 70 partants = 70 % des prix seront distribués

-----

Les récompenses par chèques seront envoyées par voie postale à partir du lendemain de l'épreuve.

**Merci de ne pas laisser vos sacs poubelles, sur le parc assistance.**

### **ANNEXE 1 « CIRCULATION LE SAMEDI 23 MARS 2024 »**

**RAPPEL** : La Direction de Course pourra infliger une sanction pour toute infraction à cette annexe « **CIRCULATION LE SAMEDI 23 MARS 2024** » intégrante du règlement particulier.

**Dès l'arrivée à Lillebonne (le matin ou l'après-midi) OBLIGATION** de vous rendre sur la zone d'assistance, D 373 et Parc Artisanal du Mesnil, pour descendre votre voiture de course du plateau. **Dès que cela est fait, merci de ranger votre remorque sur le « parc à plateaux », non gardé, situé sur la Zone du Manoir.**

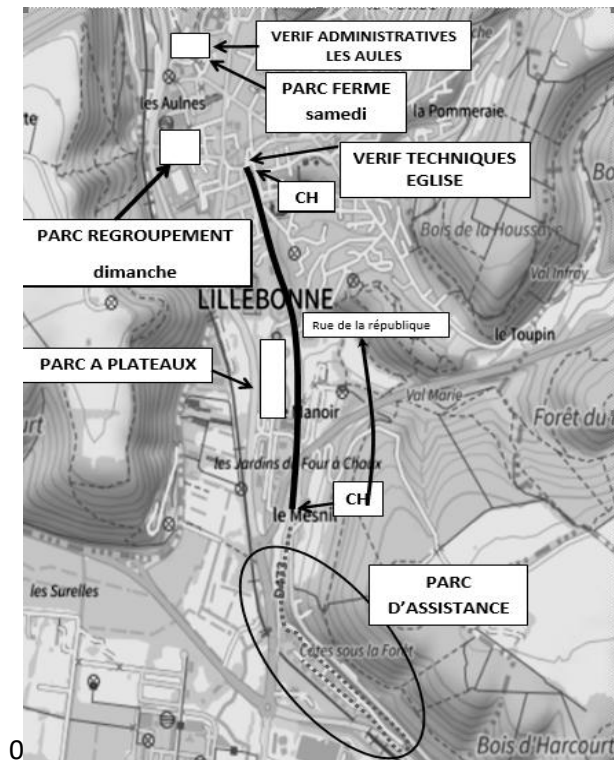
La circulation des voitures de course est **interdite** pour vous rendre à la Salle Des Fêtes des Aulnes de LILLEBONNE pour y faire vos **Vérifications Administratives** ; vous devez utiliser un autre véhicule.

**Vérifications Techniques** : les voitures de courses sortent de la zone d'assistance,

**Sortie Assistance.** Ensuite prendre la **rue de la République (centre-ville)** jusqu'au carrefour « OPTIQUE 2000 » puis prendre en face, zone piétonne.

Respectez le routier : Votre voiture de course n'est autorisée à circuler que sur le routier déposé en préfecture. Sur les autres voies publiques, vous serez en infraction au code de la route. De plus, l'assurance du rallye ne vous couvrira pas.

**PARC ASSISTANCE** : l'emplacement occupé par un concurrent doit se trouver sur la chaussée, sa bordure ou un parking, mais **JAMAIS** sur un lieu privé sans l'accord du propriétaire. L'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à ces lieux, stipule que l'accès aux riverains doit être libre. **Nous vous demandons également de ne laisser aucune trace de votre passage** (dégradation, **détritus**, trace d'huile sur le sol et autres actions nuisibles à la réputation de Rallye 'n Caux) la responsabilité du concurrent sera engagée pour le non-respect de cette demande : frais à sa charge (**UN JUGE DE FAIT VIENDRA VERIFIER LE RESPECT DE CES CONSIGNES**).



Timing officiel mais susceptible d'être modifié par la Direction de Course.

51ème RALLYE DU PAYS DE CAUX VILLE DE LILLEBONNE						
DIMANCHE 24 MARS 2024						
COUPE DE FRANCE DES RALLYE 2024						
ITINERAIRE et CONTROLES						
Lever du soleil à 7h47						
ETAPE 1						
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	DISTANCE		
	Départ					
CH 0	Parc Fermé (sortie) - LES AULNES					8:40
CH 0A	Podium - PLACE COUDERTIN		0,40	0,40	0:05	8:45
CH 0B	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	2,90	0:15	9:00
	Service A (LE MESNIL)					
CH 0C	Service (sortie)- LE MESNIL		0,50	3,40	0:30	9:30
CH 1			12,00	15,40	0:20	9:50
ES 1		11,20			0:03	9:53
CH 2			6,80	33,40	0:30	10:23
ES 2		8,80			0:03	10:26
CH 2A	Regroupement (entrée)- place coubertin		15,60	57,80	0:40	11:06
	REGROUPEMENT - PLACE COUBERTIN					
CH 2B	Regroupement (sortie)- place coubertin			57,80		13:00
CH 2C	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	60,30	0:10	13:10
	Service B (LE MESNIL)					
CH 3D	Service (sortie)- LE MESNIL		0,50	60,80	0:30	13:40
CH 3			12,00	72,80	0:20	14:00
ES 3		11,20			0:03	14:03
CH 4			6,80	90,80	0:30	14:33
ES 4		8,80			0:03	14:36
CH 4A	Podium - place coubertin		15,60	115,20	0:40	15:16
	Parc Fermé - place coubertin					
	<b>Total</b>	<b>40,00</b>	<b>75,20</b>	<b>115,20</b>		<b>30,20%</b>
Coucher du soleil à 20h19						